Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 20 JUIL. 2026
ID : 007-240700864-20260718-MP2026_25-AR

DECISION DU 18 JUILLET 2026 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE MISSION AU CEREMA POUR L'ACCOMPAGNEMENT PROJET DE TERRITOIRE

Décision : MP 2026-25

La Présidente de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,

Vu,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2026,

Considérant,

- La proposition d'accompagnement du CEREMA dans le cadre de la réalisation d'un projet de territoire, accompagnée d'un descriptif technique et financier,

DECIDE

Au nom de la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA),

- D'approuver la mission confiée au CEREMA pour un montant de 40 850,00€ HT

Fait à Bourg St Andéol,
Le 18 juillet 2026,

La Présidente,

Françoise GONNET-TABARDEL